

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **19 février 2019** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Claude Roy
Siège #3 - Monsieur Bruno Roy
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2019-02-43

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

Point 5. Plaintes sur le déneigement

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SALAIRE VOIRIE**
- 4 - RIRL - MANDAT GÉOTECHNIQUE**
- 5 - PLAINTES SUR LE DÉNEIGEMENT**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2019-02-44

3 - SALAIRE VOIRIE

Considérant la demande du 2e employé de voirie de rehausser son salaire;

Considérant les responsabilités assumées;

Considérant l'importance de conserver nos ressources humaines;

Considérant la difficulté de recruter dans notre secteur;

Considérant que le conseil désire répondre positivement à la demande de l'employé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder une augmentation salariale à l'employé en question.

ADOPTÉE

2019-02-45

4 - RIRL - MANDAT GÉOTECHNIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'étude géotechnique pour les travaux identifiés dans le plan d'intervention en infrastructures routières locales pour les années 3 à 5.

De demander à la firme ARPO Groupe-conseil, de préparer un mandat et de réaliser l'étude géotechnique.

ADOPTÉE

2019-02-46

5 - PLAINTES SUR LE DÉNEIGEMENT

On rappelle aux conseillers que ce n'est pas à eux à accueillir les plaintes des citoyens.

Que lorsque cela arrive, de référer la personne au bureau municipal où la secrétaire ou la directrice pourra prendre ladite plainte et la noter dans un registre. Tout cela dans le but de répondre adéquatement aux citoyens et de faire le suivi approprié.

Notre assureur suggère également de mettre en place une politique de déneigement pour informer les citoyens.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-02-47

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse